

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT N° 483-23

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné que le conseil de la Ville de Dunham, à une séance ordinaire tenue le 18 décembre 2023, a adopté le règlement suivant :

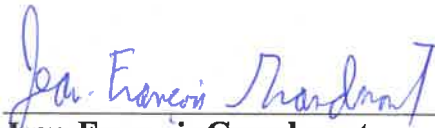
- *Règlement n° 483-23 modifiant le Règlement n° 426-21 portant sur le raccordement au réseau d'égout ;*

L'objet de ce règlement est de modifier la façon dont doit se faire un raccordement à l'égout afin d'assurer une meilleure étanchéité. De plus, il vise à permettre l'installation d'un regard de nettoyage pour les branchements résidentiels.

Ce règlement est déposé à mon bureau à l'hôtel de ville au 3777, rue Principale à Dunham ou toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales d'ouverture. Il est également disponible sur le site Web de la Ville au www.ville.dunham.qc.ca.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Dunham, ce 20 décembre 2023.



Jean-François Grandmont,
Greffier par intérim
